

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 27/02/25 – PV N°15

Président : Eric WATTELLIER (excusé)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ
Secrétaire Général : Christophe SALMERON
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI (excusé)
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ
Assiste : Philippe REFFIER (directeur administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

Réponse du Cabinet BERTRAND suite au mail envoyé à tous les clubs des P-O par le FC BARCARES MEDITERRANEE en date du 24/01/25 ;
In extenso :

Monsieur le Président du District de Football des Pyrénées Orientales,

Je tiens à apporter des précisions suite à la circulation de certaines informations comme parues ce jour en 2ème page.

Certains éléments sont inexacts et ne reflètent ni mon engagement ni ma démarche, qui restent toujours orientés vers le dialogue constructif et le respect des règlements en vigueur.

Je reste disponible pour toute clarification nécessaire et vous remercie de ne pas relayer d'informations non fondées susceptibles de porter atteinte aux personnes.

Vous pourrez constater que rien n'est fait état ici des éléments de preuves dont vous avez eu connaissance sur les faits rapportés.

En ce qui concerne le cabinet BERTRAND, il a bien donné suite au F.C.B.M. avec engagement et personnellement au Président Damien ENFRIN et je regrette qu'il ne vous ai pas donné de suite favorable.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Dans cet esprit, je vous adresse mes salutations sportives et je reste à votre écoute le cas échéant pour un entretien afin de clarifier définitivement la situation dans les plus brefs délais.
Bien Sportivement,

M. Damien ENFRIN
Président du FCBM



15, Boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS
Tél : 33 (0)1 48 05 15 66 - Fax : 33 (0)1 43 57 99 18

www.bertrand-sport-avocat.com

A l'attention des clubs du District des
Pyrénées-Orientales

Paris, le 17 février 2025

Uniquement par email

REFERENCES A RAPPELER OBLIGATOIREMENT :

DISTRICT PYRENEES ORIENTALES
c/ FC BARCARES MEDITERRANEE
2025.02.011 – JJB / BH / LL

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

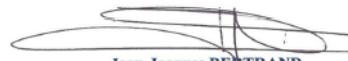
Suite à la diffusion d'un courriel en date du 24 janvier 2025 par le FC Barcarès Méditerranée (« FCBM ») à l'ensemble des clubs du département, notre Cabinet se doit d'apporter les précisions suivantes concernant l'affirmation selon laquelle nous aurions « *donné suite au F.C.B.M. avec engagement* ».

Si des échanges préliminaires ont effectivement eu lieu entre notre cabinet et le FCBM, aucun mandat n'a été formalisé ni aucun engagement pris envers le FCBM ou son Président.

En effet, le cabinet étant déjà intervenu pour le District, un potentiel conflit d'intérêts est apparu, nous conduisant à ne pas pouvoir donner suite à la demande du FCBM ou de son Président.

Cette mise au point nous apparaît nécessaire afin d'éviter toute ambiguïté sur la nature et la portée de nos échanges.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.


Jean-Jacques BERTRAND
jj.bertrand@bertrand-sport-avocat.com

SCPA BERTRAND & Associé

Société Civile Professionnelle d'Avocats
Palais P 36
RCS PARIS 444 207 034 – Code APE 741 A
TVA Intracommunautaire n° FR60444207034



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREES, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



L'OFFICIEL 66 N°28 DU 28/02/25
SAISON 2024/2025

Page 5 sur 10